

DÉLIBÉRATION 2018 32
Décision modificative n°3 du budget annexe 2018 Régie Velib'

Séance du Comité syndical du 14 décembre 2018

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les décisions modificatives n° 1 et n°2 du budget annexe 2018 régie Velib' portaient sur l'inscription de dépenses exceptionnelles d'un montant de 2 millions d'euros visant à permettre au titulaire du marché de procéder aux remboursements des usagers, sur la base des sommes effectivement facturées. Elles ont aussi permis l'inscription de 4 millions d'euros en recettes, correspondant à des pénalités à la suite du retard pris pour le déploiement du service.

Consécutivement aux divers dysfonctionnements constatés lors de la mise en place du service Velib', il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs ajustements budgétaires :

En dépenses de fonctionnement :

- Il est proposé une baisse des prestations de service de 13,8 millions d'euros cela correspond au montant à verser au titre du marché. Les discussions entre le titulaire du marché et le Syndicat, ont permis d'aboutir à une diminution de l'échéance de l'année. En 2018, 18 millions d'euros (en net) seront dépensés concernant le marché Velib' ;
- Augmentation des honoraires : + 20 000 €, suite aux différents contentieux ;
- Virement à la section d'investissement : + 15 000 €.

En recettes de fonctionnement :

- Les pénalités appliquées au titulaire sont augmentées de 4 millions d'euros, portant le total à 8 millions d'euros pour l'année 2018 ;
- 2 millions d'euros sont ajoutés aux produits exceptionnels, ils correspondent au versement par la Ville de Paris de la quote-part des abonnements Velib' 1 se prolongeant en 2018, pour les abonnés ayant migré ;
- Les prévisions de recettes usagers sont en baisses de 10,6 millions d'euros, cela s'explique par les difficultés de déploiement du service et par les différentes offres commerciales ;
- Les dernières prévisions d'ouvertures de stations (hors Paris) conduisent à baisser la contribution de la Métropole du Grand Paris de 1 580 000 euros ;
- À la suite de la modification des contributions des collectivités pour l'année 2018 la recette équivalente est en baisse de 9,6 millions d'euros.

Soit un budget total de l'exercice après la présente DM de :

- Section de fonctionnement dépenses : 29 945 000 €
- Section de fonctionnement recettes : 29 945 000 €

En recettes d'investissement :

- Virement de la section de fonctionnement : + 15 000 €
- Immobilisations incorporelles : + 15 000 €

Ainsi après l'affectation au budget 2018 des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement énoncées dans le cadre de cette décision modificative les sections de fonctionnement et d'investissement seront en équilibre.

Je vous prie, mes chers (ères) collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

DÉLIBÉRATION 2018 32
Décision modificative n°3 du budget annexe 2018 Régie Velib'
Séance du Comité syndical du 14 décembre 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole ;
 Vu la délibération 2018-05 du 05 avril 2018 adoptant le budget annexe régie Velib' 2018 rectifié ;
 Vu la délibération 2018-19 du 21 juin 2018 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe régie Velib' 2018 ;
 Vu la délibération 2018-24 du 21 septembre 2018 adoptant la décision modificative n°2 du budget annexe régie Velib' 2018 ;
 Considérant que l'exécution du budget annexe 2018 nécessite d'ajuster les crédits inscrits en section de fonctionnement et en section d'investissement en dépenses et recettes ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°3 du budget annexe 2018 Régie Velib' arrêtée comme suit :

Section de Fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DEDUIRE	AJOUTER	DEDUIRE	AJOUTER
011	611	13 800 000 €			
	6226		20 000 €		
023	023		15 000 €		
70	70688			10 589 004,73 €	
74	74748			9 600 000 €	
	74758			1 580 000 €	
77	7711				4 000 000 €
	778				2 000 000 €
TOTAL		13 800 000 €	35 000 €	21 769 004,73 €	6 000 000 €

Section d'investissement :

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES		RECETTES	
		DEDUIRE	AJOUTER	DEDUIRE	AJOUTER
021	021				15 000 €
20	2051		15 000 €		
TOTAL			15 000 €		15 000 €



La Présidente,

Catherine Baratti-Elbaz
 Catherine Baratti-Elbaz
 Maire du 12^e arrondissement